

**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR
LES REVENUS DE 2020**

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME TOURNOIS FABIENNE
RDC ESC A
6 RUE DES BALETTES
93110 ROSNY SOUS BOIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1718738003234

Référence du document : 21 B2 1269647 25

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

RDC ESC A
6 RUE DES BALETTES
93110 ROSNY SOUS BOIS

Numéro FIP 930 07 27 8089448789 4

Numéro d'ordre : 2

Date d'établissement : 06/06/2021

Somme qu'il vous reste à payer

104,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 32 754
Nombre de parts : 2,0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Total
Salaires.....	32188	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	32188	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3219	
Salaires, pensions, rentes nets.....	28969	28969

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets.....		3521
----------------------------	--	------

Revenu brut global.....

CSG déductible.....		32490
		- 243

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		1329
Décote.....		- 178

Impôt avant réductions d'impôt.....

		1151
--	--	------

REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 18}

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	153
Montant de la réduction d'impôt.....			
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 153

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		998
---	--	-----

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵	CSG - CRDS	PREL SOL
	3521	3521

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
C	T	1							2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

BASE IMPOSABLE.....	3521	3521	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	342	264	
Total des prélèvements sociaux nets.....			606
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....			239
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :			
IMPÔT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :			998
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :			916
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :			84
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :			- 2
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL	
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :	342	264	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	- 282	- 218	
Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³:			106
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....			104
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			32754

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....
Heures supplémentaires.....

Déclarées	Déclar. 1
563	563
507	507

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....

Déclar. 1	Enfant(1)
15810	15810

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

3923 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973 + 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052 + 4052

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 4114 + 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 16062 = 16062